Syndicat mixte
du bassin versant
Tarn-amont

République française

Département de l'Aveyron
Département du Gard
Département de la Lozère

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2026_051
Convention de partenariat pour la création et la diffusion d'une websérie documentaire sur l'eau "Echos d'eau d'Aveyron" avec le CPIE Rouergue

Le un octobre deux mille vingt-six, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjouls, sous la présidence de Thierry SOLIER.

Étaient présents : Esther CHUREAU, Laurent BALSAN, Stéphane GERMAIN, Jaclyn MALAVAL, David HERRARD, Jérome VIEILLEDENT, Anne-Sophie BOURASSEAU, Eric SAQUET, François LEROY, Jean-Jacques ACHACHE, Thierry SOLIER, Florence DELORT, Nicolas GALIERES, François ROMAZZOTTI, Alain DESAGA, Sylvie LARRAZ, Alain ROUGET
Étaient représentés :
Secrétaire de séance : Jaclyn MALAVAL
Date de convocation : 23 septembre 2026

Délégués du comité syndical		
En exercice : 29	Présents : 17	Pouvoirs : 0
Résultat du vote		
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

Le Président informe que le CPIE du Rouergue, en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Aveyron, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, l'ensemble des syndicats de bassin versant de l'Aveyron (EPAGE du bassin Viaur, EPAGE Aveyron amont, Syndicat mixte Lot Dourdou, Syndicat mixte Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance, Syndicat mixte du bassin Célé – Lot Médian et le Syndicat mixte du Tarn-amont) et les 2 Parcs naturels régionaux des Grands Causses et de l'Aubrac, souhaite créer une websérie de 6 épisodes, d'une durée de 5-6 minutes environ, pour sensibiliser le grand public aux enjeux environnementaux liés à l'eau.

Chaque épisode mettra en lumière un lieu et/ou une problématique en Aveyron, les actions techniques menées par les acteurs (Syndicats de bassins versants, Parcs naturels régionaux, etc.), ainsi que des messages de sensibilisation pour encourager la protection de notre environnement.

Ce projet collaboratif, vise à valoriser les richesses naturelles de notre territoire tout en touchant un large public grâce à un format accessible et engageant. Le partenariat avec les Syndicats de bassins versants et les PNR notamment est essentiel pour le succès de ce projet, car ils jouent un rôle clé dans la gestion et la préservation des cours d'eau, souvent méconnus du grand public.
Leur expertise technique et leurs actions concrètes sur le terrain, comme la restauration écologique ou la prévention des inondations, apporteront une crédibilité au contenu des épisodes.
Ce projet permettra également de valoriser leurs travaux, tout en renforçant la sensibilisation aux enjeux locaux liés à l'eau. En collaborant avec ces acteurs, le projet devient un véritable outil pédagogique et un levier pour mobiliser les citoyens autour de la préservation de nos ressources hydriques.

Date de transmission de l'acte: 01/10/2026
Date de reception de l'AR: 01/10/2026
048-200080547-DE_2026_051-DE
A G E D I

Les objectifs du projet sont :
- valoriser le département de l'Aveyron et ses ressources naturelles, notamment ses cours d'eau, lacs et zones humides,
- faire découvrir les actions des partenaires techniques telles que les travaux de restauration écologique, de gestion des eaux, ou la préservation des habitats aquatiques,
- sensibiliser le grand public aux enjeux environnementaux liés à l'eau,
- promouvoir les comportements responsables pour la préservation de l'environnement et des écosystèmes.

Le CPIE du Rouergue est maître d'ouvrage de cette action. Il est donc propriétaires des vidéos et en assure la gestion courante, dont le prêt.

Les vidéos pourront être empruntées par les partenaires signataires du CPIE Rouergue pour être utilisées lors de manifestations pour le grand public, d'interventions auprès des scolaires ou de réunions avec des élus ou des socioprofessionnels.

La participation prévisionnelle pour l'action est d'un montant maximum de 1 000 €, après déduction des subventions sollicitées par le CPIE du Rouergue.

La réalisation de cette action est formalisée par une convention de partenariat entre le CPIE du Rouergue et l'ensemble des partenaires. Cette dernière est valable à compter de la date de signature et pour toute la durée de vie des vidéos, dans le cadre d'un usage normal, et tant que le contenu pédagogique n'est pas désuet.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Approuve la convention de partenariat pour la création et la diffusion d'une websérie documentaire sur l'eau « Échos d'eau d'Aveyron »,

Autorise le Président à signer la convention ci-annexée ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Précise que les crédits nécessaires au paiement de la participation seront inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjouls, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Président, Thierry SOLIER

La Secrétaire de séance, Jaclyn MALAVAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 01 / 10 / 2026
et publié ou notifié
le 08 / 10 / 2026

Date de transmission de l'acte: 01/10/2026
Date de reception de l'AR: 01/10/2026
048-200080547-DE_2026_051-DE
AGEDI

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 01/10/2026
Date de reception de l'AR: 01/10/2026
048-200080547-DE_2026_051-DE
AGEDI

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA CRÉATION ET LA DIFFUSION D'UNE WEBSÉRIE DOCUMENTAIRE SUR L'EAU « ÉCHOS D'EAU D'AVEYRON »

Entre

Le **Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Rouergue** (25 avenue Charles de Gaulle, 12100 Millau) représenté par sa présidente, Marie-Lise TICHIT,

désigné ci-après « CPIE du Rouergue »

et

Le **Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont** (Sainte-Énimie 48210 Gorges-du-Tarn-Causses), représenté par son président, Thierry SOLIER,

l'**EPAGE du bassin Viaur** (10 Cité du Paradis – 12800 NAUCELLE)
représenté par son président, Yves Regourd,

l'EPAGE Aveyron Amont(16 Rue de la Muraille, 12390 Rignac)
représenté par son président, Michel Artus,

le **Syndicat mixte Lot Dourdou** (38 Trémoulis 48500 La Canourgue)
représenté par son président, Éric Picard,

le **Syndicat mixte Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance** (Route de Lacaune 12370 Belmont-sur-Rance)
représenté par son président, Christophe Laborie,

le **Syndicat mixte du bassin Célé - Lot médian** (2 bis, avenue d'Aurillac 46 100 Figeac)
représenté par son président, Benjamin FRAYSSE

le **Parc Naturel Régional des Grands Causses** (71 boulevard de l'Ayrolles, 12100 Millau) représenté par sa présidente, Emmanuelle GAZEL,

le **Parc Naturel Régional de l'Aubrac** (Village d'Aubrac, 7920 route d'Aubrac, 12470 Saint Chély d'Aubrac)
représenté par son président, Marc GUIBERT

désignés ci-après « les partenaires signataires »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet de la convention

Le CPIE du Rouergue, avec le Conseil Départemental de l'Aveyron, l'Agence de l'Eau Adour Garonne et l'ensemble des syndicats de bassin versants de l'Aveyron et des deux Parcs naturels régionaux des Grands Causses et de l'Aubrac souhaite créer une websérie de 6 épisodes, d'une durée de 5-6 minutes environ, pour sensibiliser le grand public aux enjeux environnementaux liés à l'eau.

Chaque épisode mettra en lumière un lieu et/ou une problématique en Aveyron, les actions techniques menées par les acteurs (Syndicats de bassins versants, Parcs naturels régionaux, etc.), ainsi que des

Date de transmission de l'acte: 01/10/2026
Date de reception de l'AR: 01/10/2026
048-200080547-DE_2026_051-DE
AGEDI

messages de sensibilisation pour encourager la protection de notre environnement. Ce projet collaboratif, vise à valoriser les richesses naturelles de notre territoire tout en touchant un large public grâce à un format accessible et engageant. Le partenariat avec les Syndicats de bassins versants et les PNR notamment est essentiel pour le succès de ce projet, car ils jouent un rôle clé dans la gestion et la préservation des cours d'eau, souvent méconnus du grand public.
Leur expertise technique et leurs actions concrètes sur le terrain, comme la restauration écologique ou la prévention des inondations, apporteront une crédibilité au contenu des épisodes.
Ce projet permettra également de valoriser leurs travaux, tout en renforçant la sensibilisation aux enjeux locaux liés à l'eau. En collaborant avec ces acteurs, le projet devient un véritable outil pédagogique et un levier pour mobiliser les citoyens autour de la préservation de nos ressources hydriques.

Objectifs du projet

- Valoriser le département de l'Aveyron et ses ressources naturelles, notamment ses cours d'eau, lacs et zones humides.
- Faire découvrir les actions des partenaires techniques, telles que les travaux de restauration écologique, de gestion des eaux, ou la préservation des habitats aquatiques.
- Sensibiliser le grand public aux enjeux environnementaux liés à l'eau.
- Promouvoir les comportements responsables pour la préservation de l'environnement et des écosystèmes.

Article 2 – Rôle des partenaires

Le CPIE du Rouergue est maître d'ouvrage de cette action. Il est propriétaire des vidéos, et en assure la gestion courante, dont le prêt. Les conditions sont précisées dans l'article 5.

Les vidéos pourront être empruntées par les partenaires signataires ayant conventionnés avec le CPIE du Rouergue pour être utilisées lors de manifestations pour le grand public, d'interventions auprès des scolaires ou de réunions avec des élus ou des socioprofessionnels.

Article 3 – Coût du partenariat

Le CPIE du Rouergue a établi le budget prévisionnel des frais inhérents à l'action et a réparti, après sollicitation des subventions auprès des partenaires institutionnels, le reste à charge auprès des partenaires signataires de la présente convention.
Par la présente convention, le CPIE du Rouergue informe les partenaires signataires de la participation prévisionnelle dont ils devront s'acquitter à la fin de l'action, soit un montant maximum de mille euros.

À la fin de l'action, le CPIE du Rouergue établira le bilan financier des frais inhérents à l'opération, et recalculera, après sollicitation du paiement des subventions, la répartition du reste à charge sur les partenaires signataires. Le CPIE du Rouergue informera alors le partenaire de la participation réelle dont il doit s'acquitter et émettra une facture à cet effet. Le paiement peut-être étalé et découpé en deux versements.

Date de transmission de l'acte: 01/10/2026
Date de reception de l'AR: 01/10/2026
048-200080547-DE_2026_051-DE
AGEDI

Le budget prévisionnel, faisant mention des montants prévisionnel demandés est ainsi présenté :
**Information sur le prestataire : association exonérée de TVA*

BUDGET - WEBSERIE 2026-2027

Poste budgétaire	Détail	Coût estimé (€)
Conception et préproduction	Scénarios, réunions, repérages	10 000 €
Production (tournage)	Équipe technique (12 jours)	25 000 €
	Location de matériel audiovisuel	
	Déplacements	
Postproduction	Montage vidéo (6 épisodes)	
Communication et diffusion	Promotion Organisation d'un événement de lancement	5 000 €
Coordination	Gestion de projet	5 000 €
	Total	**45 000 €**

Plan de financement actuel		
Agence de l'eau Adour Garonne	22 500 €	50%
Conseil Départemental	5 429 €	12%
6 Syndicats de rivière et 2 PNR (1000 € par structure partenaire)	8 000 €	18%
CPIE - Autofinancement	9 000 €	20%
Total	45 000 €	100%

Article 4 – Valorisation du partenariat

Sur l'ensemble des vidéos produites, le logo ou le nom de l'ensemble des signataires apparaitra.

Article 5 – Prêt, diffusion et utilisation des vidéos
Les vidéos réalisées dans le cadre du présent partenariat ont vocation à être largement diffusées afin de contribuer à la sensibilisation du public aux enjeux liés à l'eau et à l'adaptation au changement climatique, conformément aux objectifs du projet.

À ce titre, chaque partenaire est autorisé, à titre gratuit et non exclusif, à utiliser, reproduire, représenter, diffuser et mettre à disposition les vidéos, en tout ou partie, sur les supports de son choix (sites internet, réseaux sociaux, plateformes de diffusion, projections publiques, manifestations, actions pédagogiques, conférences, etc.) et sans limitation géographique.

Chaque partenaire s'engage à :

- respecter les droits de propriété intellectuelle attachés aux œuvres audiovisuelles, notamment en conservant les mentions de crédits, les logos et les références aux auteurs, producteurs et partenaires tels qu'ils figurent sur les vidéos ou dans leurs éléments de communication ;
- ne pas modifier les vidéos d'une manière susceptible de porter atteinte à l'intégrité de l'œuvre, à l'image des partenaires ou aux droits moraux des auteurs ;
- utiliser les vidéos dans un cadre conforme aux objectifs du projet et dans le respect de la réglementation applicable, notamment en matière de droit à l'image, de propriété intellectuelle et de communication.

Date de transmission de l'acte: 01/10/2026
Date de reception de l'AR: 01/10/2026
048-200080547-DE_2026_051-DE
A G E D I

Afin de favoriser une communication coordonnée et de renforcer la visibilité du projet, chaque partenaire s'engage à informer le CPIE du Rouergue, dans un délai raisonnable, de toute diffusion, projection ou utilisation significative des vidéos. Cette information permettra au CPIE du Rouergue de relayer ces actions sur ses propres supports de communication, de contribuer à leur valorisation et d'assurer le suivi de la diffusion de la websérie.
Les droits accordés au titre du présent article ne donnent lieu à aucune exclusivité et ne font obstacle ni à l'utilisation des vidéos par les autres partenaires, ni à leur diffusion par le CPIE du Rouergue dans le cadre de ses missions de sensibilisation, de communication et de valorisation du projet.

Les vidéos sont mises à disposition des partenaires à titre exclusivement gratuit. En conséquence, aucune diffusion, projection ou mise à disposition des vidéos ne peut donner lieu à une facturation, une redevance, un droit d'entrée ou toute autre forme de rémunération directement liée à leur utilisation. Les partenaires s'engagent à ne faire aucun usage commercial des vidéos, sauf accord écrit préalable du CPIE du Rouergue et des titulaires des droits.

Article 6 – Durée, révision et litiges

Cette convention est valable à compter de la date de signature de la présente convention et pour toute la durée de vie des vidéos, dans le cadre d'un usage normal, et tant que le contenu pédagogique n'est pas désuet.

Tout litige concernant l'application de la présente convention sera réglé à l'amiable. En cas de désaccord persistant, l'affaire sera portée devant le Tribunal administratif de Nîmes.

Date de transmission de l'acte: 01/10/2026
Date de reception de l'AR: 01/10/2026
048-200080547-DE_2026_051-DE
A G E D I

En six exemplaires originaux,

À
le 2026
Le CPIE du Rouergue

La Présidente
Marie-Lise TICHT

À
le 2026
Le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont

Le Président Thierry SOLIER

À
le 2026
Le Syndicat mixte Lot Dourdou

Le Président
Éric Picard

À
le2026
L'EPAGE du bassin Viaur

Le Président
Yves Regourd

À
le2026
L'EPAGE Aveyron amont

Le Président
Michel Artus

À
le2026
Le Syndicat mixte Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance

Le Président
Christophe Laborie

À
le2026
Le Syndicat mixte du bassin Célé-Lot-Méian

Le Président
Benjamin FRAYSSE

À
le2026
Le Parc Naturel Régional des Grands Causses

Le Président
Emmanuelle GAZEL

À
le2026
Le Parc Naturel Régional de l'Aubrac

Le Président
Marc GUIBERT

Date de transmission de l'acte: 01/10/2026
Date de reception de l'AR: 01/10/2026
048-200080547-DE_2026_051-DE
A G E D I